



PO FEDER FSE DE CORSE 2014-2020

AXE 2 - Priorité d'investissement 2c

« Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative »

APPEL A PROJETS

« PLATEFORMES DE SERVICES NUMERIQUES TERRITORIALES »

CAHIER DES CHARGES

Le présent appel à projet se fonde sur les critères et la méthode de sélection validés par le Comité de suivi régional interfonds du 18 mars 2015 et repris au DOMO (document de mise en œuvre) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020.

Approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse N°16/101 AC du 26 mai 2016

Date d'ouverture de l'appel à projets juin 2016

Date de clôture de l'appel à projets 30 septembre 2016



FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

PREAMBULE

Le numérique constitue pour la Corse une réelle opportunité de développement en matière économique, sociale et culturelle, un vrai levier de transformation de la société insulaire.

Afin que le numérique joue pleinement son rôle de catalyseur de développement et d'émancipation, il est nécessaire d'agir simultanément sur 3 composantes :

1. Les infrastructures de réseaux de télécommunication ;
2. Le déploiement de services numériques innovants et performants ;
3. Le développement des usages numériques au sein de l'ensemble de la population.

L'association de ces trois composantes constitue le terreau fertile d'un développement numérique maîtrisé et non subi. Elle garantit une combinaison vertueuse entre les projets, les hommes et les territoires, au service de l'inclusion des populations et de la reconnaissance de la Corse dans la société de la connaissance et du savoir.

Ainsi ces trois axes ont été inscrits dans les Programmes opérationnels FEDER pour la période 2014-2020. L'axe 2 du PO FEDER intitulé « *Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du Territoire* » se décompose en deux mesures :

- La priorité d'investissement 2a orientée infrastructure est intitulée : « *Etendre le déploiement de la bande large et la diffusion de réseaux à grande vitesse et favorisant l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique* »,
- La priorité d'investissement 2c orientée services et usages numériques intitulée : « *Renforcement des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative* ».

Les financements FEDER consacrés à l'axe 2 représentent un montant de 16M€ répartis comme suit :

- 11 M€ pour la priorité d'investissement 2a, **au titre du déploiement du THD sur des zones hors AMII et leurs sites d'intérêt économique ou général,**
- 5 M€ pour la priorité d'investissement 2c, **au titre du développement de services numériques à destination directe des usagers, dans les domaines de l'e-administration, l'e-éducation et l'e-inclusion.**

Afin d'assurer la cohérence des actions en matière numérique et de satisfaire aux exigences des PO FEDER FSE 2014-2020 pour la Corse adoptés par la Commission Européenne le 17 décembre 2014, les fonds FEDER consacrés à l'axe 2 seront alloués au titre d'appels à projets lancés à l'initiative de l'autorité de gestion des fonds, après validation par l'Assemblée de Corse.

Les contenus de ces appels à projets et les dossiers déposés au titre de ces appels à projets seront conformes aux critères de sélection définis au titre des PO FEDER FSE Corse pour la période 2014-2020. Ils obéiront aux principes édictés dans le Document de Mise en œuvre du PO FEDER FSE CORSE pour la période considérée.

Le présent document constitue le cahier des charges de l'appel à projets « plateformes des services numériques territoriales ».

RESUME

Cet appel à projets est lancé dans le cadre du PO Corse FEDER/FSE 2014 2020, Axe 2 « Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du Territoire », priorité d'investissement 2c portant sur le « Renforcement des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative ».

Il a pour objectif d'identifier et de soutenir des projets de plateformes de services numériques territoriales, **dans les domaines de l'e-administration, l'e-éducation et l'e-inclusion**. Il vise à apporter des réponses à :

- l'ouverture des données publiques ou privées,
- l'éducation et la formation,
- le service public, les services citoyens, la démocratie participative,
- le développement durable (transport, gestion des déchets, ...),
- l'économie collaborative et l'économie sociale et solidaire.

Ces plateformes digitales sont destinées à une communauté élargie et rayonneront sur un territoire de projet identifié, en l'espèce, les 7 pôles urbains définis au PADDUC et leur intercommunalités rattachées, qui constituent l'éligibilité géographique du PO CORSE FEDER/FSE 2014-2020.

Ces projets devront nécessairement être construits sur la base d'une collaboration ou d'un partenariat public ou privé réunissant au moins deux entités.

Ils devront contribuer au développement des usages numériques à destination des citoyens, en offrant aux usagers de nouveaux services numériques qui facilitent leur quotidien et les incitent à utiliser davantage l'offre, en améliorant la qualité.

Tout projet touchant à l'informatisation interne ou à l'amélioration de la performance interne de l'administration est exclu du présent appel à projets.

Pour être éligible, le porteur de projet doit être une association ou une collectivité locale, un EPCI, une administration publique dont l'activité se situe en Corse.

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un financement à hauteur de 50% de l'assiette des dépenses éligibles du projet.

Le taux d'intervention ne pourra excéder 80% concernant les financements publics (co-financements, Etat, Région, autre financement public..).

Le financement ne pourra excéder le plafond fixé par la règle des de minimis lorsque cette dernière est applicable.

Les bénéficiaires des aides de cet appel à projets signeront une convention FEDER. Ces conventions préciseront les modalités du financement octroyé et les obligations du bénéficiaire en matière de communication et d'évaluation vis-à-vis de la CTC, Autorité de gestion du FEDER.

Cet appel à projets est lancé à un rythme défini par le Conseil Exécutif de Corse.

En 2016, la date de dépôt, au plus tard, des dossiers est fixée le 30/09/2016 à 12h00.

Il est proposé d'organiser le processus de sélection des projets selon deux phases conformes au descriptif du système de gestion du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 :

- A la réception d'un dossier, une analyse préalable sera effectuée en application de la grille de critère et du système de notation du DOMO (Axe 2 Pi 2c du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020) et une audition du porteur de projet par un jury de sélection est programmée.
- En vue d'une sélection définitive par le Conseil Exécutif de Corse, le Service du Développement Technologique établira pour sa délibération, un rapport de conclusion des analyses du jury de sélection et de l'audition des candidatures.

Les candidats ainsi sélectionnés rentreront ensuite dans la phase règlementaire de la programmation financière, sollicitant l'avis du COREPA et la décision finale de financement par délibération du Conseil Exécutif de Corse.

L'APPEL A PROJETS

Caractéristiques générales

Cet appel à projets a pour objectif d'identifier et de soutenir des projets de plateformes de services numériques territoriales orientées service public et services aux publics. Il vise à apporter des réponses en matière de services numériques offerts au plus grand nombre dans un objectif d'intérêt général.

Les projets déposés devront s'inscrire dans les trois domaines d'activité identifiés dans le PO FEDER/FSE Corse 2014-2020 :

E-administration, E-éducation, E- inclusion

La réponse attendue doit apporter un service numérique de qualité à la communauté des utilisateurs finaux sous la forme d'un site Internet ou d'une application accessible en ligne depuis le Web. Il s'agira d'offrir aux usagers des services numériques modernisés ou nouveaux qui facilitent leur quotidien et les incitent à utiliser davantage l'offre.

On définira les plateformes de services numériques concernées par le présent appel à projets de la manière suivante : sont qualifiées de plateformes de services numériques , les activités liées aux domaines de l'e-administration, l'e-éducation, l'e-inclusion offrant des moyens techniques et des espaces de stockage en vue de mettre en relation plusieurs personnes, physiques ou morales, ou de proposer la fourniture de biens ou de services. Ainsi, sont des plateformes de services numériques, les activités consistant à classer ou référencer des contenus, des biens ou des services mis en ligne par des tiers, ou à mettre en relation par voie électronique plusieurs parties en vue de fournir un service public ou d'échanger ou de partager un bien ou un service.

Objectifs

Les dossiers de candidature doivent contribuer à l'objectif régional de l'axe 2, priorité d'investissement 2c du PO Corse FEDER/FSE pour la période 2014-2020 : *Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société.*

Cet objectif doit se traduire par des projets favorisant davantage de population utilisatrice des e-services proposés.

Critères

Eligibilité géographique :

Cet appel à projets, s'adresse aux projets déployés sur un ou plusieurs territoires¹ identifiés de la Corse.

En cas de localisation infra, l'impact attendu du projet sera à démontrer à l'échelle de la zone d'éligibilité géographique.

¹ Territoires vus ici au sens des territoires définis dans le PADDUC et dans les DOMO.

Eligibilité Thématique :

Le présent appel à projets concerne les plateformes de services numériques s'adressant aux domaines de l'é-éducation, l'e-administration et l'e-inclusion.

Eligibilité temporelle :

La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014.

L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides.

Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande.

Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique.

Périmètre des projets :

Il vise à soutenir en priorité la réalisation et/ou l'amélioration de nouveaux produits ou services numériques dans les domaines de services publics suivants :

- l'ouverture des données publiques ou privées,
- l'éducation et de la formation,
- le service public, les services citoyens, la démocratie participative,
- le développement durable,
- l'e-inclusion, les dynamiques sociales et solidaires.

Le projet doit mobiliser un porteur de projet ayant des compétences avérées permettant sa bonne exécution.

Il doit concerner une communauté élargie d'utilisateurs clairement définie comme la cible.

Il doit nécessairement couvrir un territoire cible clairement identifié.

Il doit obligatoirement être construit sur la base d'une collaboration ou d'un partenariat public et/ou privé réunissant au moins deux entités publiques identifiées.

Tout projet touchant à l'informatisation interne ou à l'amélioration de la performance interne de l'administration est exclu du présent appel à projets.

Les plateformes financées devront être déployées avec une adresse internet dans le domaine .corsica.

Montant plancher :

Le montant de l'assiette éligible doit être à minima de 25.000€ HT.

Typologie de projets

Les types indicatifs de plateformes de services sont les suivants :

- Portail d'ouverture des données publiques dans le cadre du projet OPENDATA CORSICA ;
- Plateforme de crowdfunding territoriale ;
- MOOC ;
- Espace Numérique de Travail régional (E.N.T) ;
- Plateforme d'e-démocratie autour du débat public en Corse ;
- Réseau social solidaire territorial ;
- Plateforme de participation citoyenne pour la gestion des déchets et le tri ;
- Plateforme de gestion des compétences et d'orientation territoriale ;
- Plateforme gestion de biens communs ;
- Plateforme de gestion cartographique ouverte et mutualisée ;
- Place de marchés publics régionaux ;
- Plateforme multimodale de gestion des déplacements ;
- Plateforme de télé-services à valeur ajoutée (hors projets de visioconférences, téléprésences, téléphonie...)
-

LES CANDIDATS, PORTEURS DE PROJETS

Règles d'éligibilité des bénéficiaires

Les bénéficiaires concernés sont une association ou une collectivité locale, un EPCI ou une administration publique dont l'activité se situe en Corse ;

Ne pas être en difficulté au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté ;

Ne pas faire l'objet d'une injonction de récupération suivant une décision antérieure de la Commission européenne déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur ;

Avoir la capacité financière de supporter les investissements nécessaires à la bonne exécution du projet, l'aide étant versée sur factures acquittées ;

Avoir un plan de valorisation des résultats du projet.

Taux d'aide

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un financement à hauteur de 50% maximum de leur projet au titre du FEDER priorité d'investissement 2c, qui correspond à un taux d'aide appliqué à l'assiette des dépenses éligibles du projet.

Le taux d'intervention ne pourra excéder 80% concernant les financements publics (co-financements Etat, Région, autre financement public..).

Le financement ne pourra excéder le plafond fixé par la règle des de minimis lorsque cette dernière est applicable.

Les bénéficiaires des aides de cet appel à projets signeront une convention FEDER. Ces conventions préciseront les modalités du financement octroyé.

Assiette des dépenses éligibles

Seules sont éligibles les dépenses spécifiques au projet faisant l'objet de la demande d'aide.

Elles seront précisées dans la convention d'aide et devront s'inscrire dans les catégories de dépenses éligibles suivantes :

- Développement/adaptation du socle technique de la plateforme web et/ou mobile, partie client-serveur;
- Design et graphisme de la plateforme ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage ;

- Formation et accompagnement à la prise en main de la plateforme ;
- Achat de services dans le nuage (Cloud) au niveau IaaS, PaaS, SaaS ;
- Location, Hébergement et maintenance, droits d'usages ;
- Référencement du site ;
- Acquisition du nom de domaine en .corsica uniquement ;

Sont notamment exclues du dispositif les dépenses suivantes :

- Matériel informatique, hors cœur de système ;
- Périphériques informatiques (imprimantes, traceurs, scanners) hors cœur de système ;
- Tablettes, micro-ordinateurs portables, smartphones ... ;
- Logiciels hors du cœur d'application ;
- Frais internes de personnels ou recrutement de personnels dédiés ;
- Frais de consommables et de gestion ;
- Frais d'abonnement Internet ;

Engagement des candidats

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage :

- à autoriser la Collectivité Territoriale de Corse, autorité de gestion du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 à communiquer sur son projet, son bilan et ses résultats dès lors qu'il a été retenu ;
- à associer la Collectivité Territoriale de Corse, autorité de gestion, à toute opération de communication relative à l'opération et y faire figurer le logo de l'Europe.

Confidentialité

La Collectivité Territoriale de Corse, autorité de gestion, s'engage à respecter la confidentialité des informations contenues dans le dossier remis par le candidat.

LA SÉLECTION DES PROJETS

Procédure de sélection

Il est proposé d'organiser le processus de sélection des projets selon deux phases conformes au descriptif du Système de Gestion du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 :

- A la réception d'un dossier, une analyse préalable sera effectuée en application de la grille de critère et du système de notation du DOMO (Axe 2 Pi 2c du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020) et une audition du porteur de projet par un jury de sélection est programmée.
- En vue d'une sélection définitive par le Conseil Exécutif de Corse, le Service du Développement Technologique établira pour sa délibération, un rapport de conclusion des analyses du jury de sélection et de l'audition des candidatures.

Les candidats ainsi sélectionnés rentreront ensuite dans la phase réglementaire de programmation financière, sollicitant l'avis du COREPA et la décision finale de financement par délibération du Conseil Exécutif de Corse.

Critères d'évaluation

Le soumissionnaire dépose un dossier de candidature sur la base du formulaire de réponse décrit en annexe.

Les critères d'évaluation sont établis selon la méthode suivante :

1 Qualité du Projet

Qualité du document de réponse déposé.

1.1 Finalité et efficience du projet :

- Pertinence des objectifs en matière de service public, de services aux publics et d'intérêt général ;
- Projets de taille critique à l'échelle d'un territoire intercommunal ou d'une communauté régionale d'acteurs : nombre de territoires ciblés et/ou de communautés ;
- Degré de pertinence thématique par rapport à l'appel à projets ;
- Projets structurants ou visant la généralisation d'un service, à destination directe des usagers ou d'une communauté d'acteurs : modèle de pérennité du projet (modèle économique, modèle de dissémination, modèle de reproductibilité, élargissement de la zone de chalandise...);
- Domaine et degré d'innovation ;
- Nombre de partenaires mobilisés formellement autour du projet (publics et/ou privés) ;
- Qualité des Partenaires associés et/ou implication des entreprises du numérique ;

- Projets respectant les normes nationales en matière d'accessibilité de sécurité et de qualité des données ;
- Coût du projet et modalités d'animation et d'amélioration continue des services.

1.2 Capacité technique, administrative et financière :

- Expériences et compétences de l'équipe projet mobilisée : clarté du dossier, de l'articulation enjeu/choix du support de présentation et de l'audition ;
- Projets accompagnés de tutoriels ou de formations ou d'assistance des utilisateurs ;
- Moyens humains (nombre, profil, ETP) affectés à la gestion financière du projet ;
- Existence de tableaux de comptabilité analytique du projet ;
- Pertinence du coût du projet avec les résultats attendus ;
- Coût du projet et budgétisation de l'autofinancement.

2 - Contribution du projet à l'objectif « Augmenter l'usage des services numériques pour garantir la cohésion sociale et territoriale »

- Nombre d'utilisateurs ciblés années n+1, n+2, n+3 ;
- Nombre d'ETP créés ou maintenus et niveau de qualification ;
- Apport du projet en faveur de la non-discrimination, l'égalité des chances, l'égalité hommes-femmes ;
- Apport du projet en termes de Développement Durable ;
- Capacité du projet à fournir des indicateurs de satisfaction et de fréquentation.

3 - Contribution aux indicateurs du cadre de performance

- Temps de déploiement de la solution (nombre de mois) et clarté et qualité de la planification du projet.

LES MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures et les dossiers complets de demande de subvention seront déposés ou adressés avant le 30/09/2016- 12h00, par voie postale, avec A.R à :

Collectivité Territoriale de Corse

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse

Service du Développement Technologique

AAP « Plateformes de services numériques territoriales »

Hôtel de la collectivité

22, cours Grandval

20187 Ajaccio cedex 1

**Tout dossier incomplet
ou postérieur à la date limite de dépôt des dossiers,
sera déclaré irrecevable**

LA PRESENTATION DE LA REPONSE A L'APPEL A PROJETS

Le dossier de candidature pour être complet, sera constitué à minima :

- du formulaire de réponse ci-joint (CF. ANNEXES),
- d'une présentation sous forme de diapositives,
- la fiche de demande d'aide du PO FEDER 2014-2020 dûment complétée et signée et ses annexes (CF.ANNEXES).

Présentation par diapositives

Cette présentation n'a pas de format imposé, si ce n'est la longueur : 20 diapositives maximum. Elle est destinée à être le support de présentation lors de la rencontre avec le jury de sélection.

Les éléments ci-dessous pourront y figurer à minima :

- Contexte du projet ;
- Objectifs du projet et périmètre ;
- Présentation du porteur de projet et des partenaires ;



- Cible du projet ;
- Résultats attendus : produits, services ou solutions ;
- Annexe technique et financière dont le plan de financement prévisionnel et la budgétisation de la capacité d'autofinancement ;
- Description générale du planning, de l'architecture générale du projet ;
- Impacts attendus : emplois, développement durable, développement économique, social et culturel.

ANNEXE

FORMULAIRE DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

(A DATER ET SIGNER PAR LE REPRESENTANT LEGAL)

« Plateformes de services numériques territoriales »

RÉSUMÉ DU PROJET

- Titre du projet
- Description du projet
- Public visé (*profil et nombre*),
- Durée estimée du projet
- Montant total du projet en HT €
- Montant des recettes à trois ans
- Financement demandé
- Autres financements prévus (co-financement ou fonds propres)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Nom de la structure
- Forme juridique
- Appartenance à un groupe (O/N)
- Représentant légal
- Activités principales de la structure
- Responsable projet (si différent)
- Service/ établissement
- Fonction
- Adresse
- Ville et code postal
- Téléphone
- Télécopie
- Mèl
- Adresse(s) site(s) Internet
- Numéro SIREN (neuf chiffres)

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET (3 pages maximum)

- Objectifs et Enjeux
- Description du projet et de sa pertinence par rapport à l'AAP
- Description des acteurs impliqués dans le projet
- Publics concernés et usages (*profil et nombre*)
- Impacts attendus

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

- L'objet du projet
- Sa nature
- Ses objectifs en termes de service public, services aux publics, intérêt général
- Ses cibles
- Ses acteurs
- Son cycle de vie
- Son modèle économique
- Les résultats attendus à trois ans
- Son plan de financement
- Son calendrier de réalisation
- L'estimation des dépenses payées de 2017 à 2018
- Son impact en matière d'emploi
- Son impact en matière de développement durable
- Son impact en matière de développement économique, social et culturel
- Son degré d'innovation

DEMANDE DE FINANCEMENT

- Montant des financements considérés comme éligibles par le porteur du projet
- Montant de la participation demandée au titre de la demande d'aide sur le montant total éligible
- Financement de la structure
- Autres financements concernant le projet

Date :

Signature :

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS POUR L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets et son dossier de candidature sont téléchargeables sur les sites suivants de la Collectivité Territoriale de Corse :

[http:// www.numerique.corsica](http://www.numerique.corsica)

www.corse.eu

Contacts :

Mme Valérie LUST SERPAGGI

Tel : 04 95 51 69 17

Email : aap.psnt@ct-corse.fr

Merci d'envoyer ou de déposer le dossier complété avec AR à :

Collectivité Territoriale de Corse
Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
Service du Développement Technologique
AAP « Plateformes de services numériques territoriales »
Hôtel de la collectivité
22, cours Grandval
20187 Ajaccio cedex 1